



L'ÉNERGIE CARBONE/HYDROGÈNE/OXYGÈNE

## QUESTIONS DU PUBLIC RECUEILLIS SUR LA PÉRIODE 18 au 26 Octobre 2023

---

**18/10/2023 (Site Internet - Contribution #2)**

« Bonjour,

Présent hier à la réunion de lancement, le sujet du besoin en énergie du site a été rapidement présenté. Pouvez-vous SVP apporter des éléments concrets sur les nouvelles capacités de puissance et d'énergie nécessaire aux usines : 520 MW pour la fabrication d'hydrogène à Hy-Lacq et 30 MW à eM-Lacq. Vous indiquez que c'est à partir d'électricité renouvelable et bas carbone avec les logos des panneaux solaires et éoliennes. 550 MW correspond donc à une demi-centrale nucléaire / 1 parc éolien en mer / 1 000 ha de solaire.

**Comment donc comptez-vous faire pour vous alimenter en énergies renouvelables sur les sites ? Pouvez-vous également apporter des éléments sur le calcul du bilan carbone des molécules et sa réduction de 70% ? »**

En matière de capacité de production électrique, le projet s'inscrit en cohérence avec les capacités électriques telles que projetées par les exercices de planification réalisés par RTE ou le Secrétariat Général pour la Planification Écologique (SGPE). Ces dernières déterminent une place pour les carburants bas-carbone sur la base des capacités existantes, du développement du parc et des prévisions de demande sur l'horizon du temps du projet. Par ailleurs, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) ambitionne à l'échelle de la région de développer les énergies renouvelables pour atteindre à horizon 2030 13 000 MW de capacité d'accueil de production renouvelable.

Concrètement, le raccordement électrique opéré par RTE au poste électrique de Os-Marsillon permettrait au site de production d'hydrogène HyLacq d'être alimenté en électricité renouvelable et bas-carbone. L'électricité consommée (en partie renouvelable et majoritairement bas-carbone) reposerait sur le mix énergétique français ou en complément via des achats certifiés auprès d'opérateurs disposant des garanties nécessaires pour respecter la directive européenne RED II. Le complément d'électricité à fournir aux installations sera lui acheté à des fournisseurs d'électricité, et ses caractéristiques seront celles de l'électricité du réseau français, en mix énergétique.

Enfin, en ce qui concerne le calcul du bilan carbone, il est encadré par la norme ISO 14067 (dans le cadre de la fabrication de produits) et la directive RED II et RED III (référence du texte européen 2018/2001 et les actes délégués associés 2023/1185). Les textes européens précisent les dispositions du calcul. Le calcul est basé sur les consommations d'énergies et de matières du procédé, reliées à des

facteurs d'émission, exprimés en grammes de CO<sub>2</sub>. Tous les gaz à effet de serre sont pris en compte dans ces facteurs d'émission et en particulier le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). Le calcul tient compte de l'ensemble des étapes de production des molécules, y compris la collecte des matières premières, ainsi que leur utilisation. Le bilan gaz à effet de serre devra être certifié par un organisme indépendant, selon un schéma reconnu par l'Union Européenne. Vous retrouvez ces informations sur la fiche thématique « Bilan carbone, un outil d'aide à la décision » disponible [ici](#).

---

### 18/10/2023 (Site Internet - Contribution #3)

**« Avez-vous fait prévu une expropriation ? Nous subissons déjà les nuisances Bio Béarn (Méthanisation) odeurs, trafic, pollution, nuisibles (mouches, rats) et les autres industries toutes proches Sobegi, UPL... Aurons-nous la possibilité d'être indemnisés pour quitter notre habitation ? »**

Le projet E-CHO serait implanté sur d'anciens fonciers industriels et ne nécessiterait, de ce fait, aucune expropriation.

Les risques et les nuisances générés par le projet font l'objet d'études pour maîtriser ces impacts et sont *a minima* encadrés et suivis par la réglementation (Préfecture et services de l'État). Pour plus d'informations, nous vous invitons à participer à l'atelier dédié à cette thématique le 8 novembre 2023 à Bézingrand en vous inscrivant à partir de ce [lien](#).

Par ailleurs, le foncier de Mourenx accueillerait l'unité d'électrolyse d'hydrogène. Ce procédé ne crée pas de nuisance olfactive ou atmosphérique. L'unité consomme de l'eau et de l'électricité, et les produits devraient être exportés par canalisation, ne créant aucun trafic supplémentaire. Toutefois, le flux des véhicules des salariés des sites et la circulation des véhicules des entreprises extérieures en charge de la maintenance peuvent être source de nuisances sonores. Quelques équipements spécifiques pourraient aussi engendrer ce type de nuisances, cependant, Elyse Energy veillera à sélectionner des équipements respectant la réglementation en vigueur pour limiter ces bruits. Certains des équipements seront même installés dans des bâtiments insonorisés afin de limiter, voire contenir, les bruits à l'intérieur du site.

De plus, si d'un point de vue visuel, le potentiel bâtiment électrolyse pourrait paraître imposant, il convient de rappeler l'historique de la parcelle ayant accueilli depuis les années 1950 jusqu'au milieu des années 1990 un hangar de test de Pechiney (voir ci-contre). Le bâtiment électrolyseur s'intégrerait donc dans la directe descendance de ce patrimoine industriel.



---

### 17/10/2023 (Rencontres – Forum de Lancement)

**« Avez-vous lu le dernier rapport du GIEC ? Avez-vous été formé à la Fresque du Climat ? Merci de penser à vos enfants. On ne détruit pas l'environnement pour "fabriquer" des énergies vertes. »**

Le projet E-CHO s'inscrit en réponse à l'urgence climatique ainsi qu'aux objectifs et réglementations mis en place par l'Union Européenne et la France. Vous pouvez retrouver les informations concernant le contexte du projet dans la partie 3 du dossier de concertation [p23](#).

Elyse Energy inscrit sa mission et ses projets en cohérence avec les préconisations du GIEC qui présente dans son sixième rapport, publié en avril 2022, les stratégies d'atténuation. Elles permettraient de « limiter le réchauffement à 1,5 °C ou 2 °C et incluent la transition vers des carburants fossiles associés à la capture et le stockage du CO<sub>2</sub> [...], et le déploiement des méthodes de capture du CO<sub>2</sub> [ndlr : comme la capture directe atmosphérique] pour contrebalancer les émissions résiduelles ». Plus largement, le projet E-CHO s'inscrit dans les ambitions européennes et françaises en matière de trajectoire bas-carbone qui préconisent l'incorporation de molécules bas-carbone pour l'aviation, le transport maritime et certains usages industriels. En l'occurrence, ce projet vise à fournir une solution de décarbonation spécifiquement pour ces secteurs qui ne disposent pas aujourd'hui de solution technique. Tout l'enjeu du projet, en termes de consommation des ressources et d'impact sur l'environnement, est de s'assurer de la durabilité de la démarche d'Elyse Energy et de sa production.

Par ailleurs, une partie des équipes Elyse Energy a réalisé une Fresque du Climat et un de ses membres est également ambassadeur citoyen « MyCO<sub>2</sub> » (outil de bilan carbone personnel).

---

#### **19/10/2023 (Site Internet – Contribution #4)**

**« Bonjour, avant même de poser toute une série de questions, je souhaiterais connaître le nom des personnes en charge de nous répondre, leur lien avec l'entreprise porteuse du projet et s'il existe une accréditation indépendante nous assurant de l'exactitude et de la sincérité des réponses données. »**

La concertation préalable du projet E-CHO est placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public et des 3 garants nommés Marion Thenet, Virginie Allezard et Sébastien Cherruau. Leurs missions sont notamment de suivre la complète prise en compte des contributions du public et la sincérité des informations/réponses apportées par les maîtres d'ouvrage Elyse Energy et RTE. Pour plus d'informations relatives à la CNDP, se diriger vers le [site internet](#). De plus, les maîtres d'ouvrage que sont Elyse Energy et RTE rédigent les réponses en s'appuyant sur leurs équipes et leurs conseils, sous l'égide des trois garants précédemment cités.

---

#### **19/10/2023 (Site Internet – Contribution #5)**

**« Vous dire en préambule que je partage entièrement la nécessité et l'urgence de décarboner nos modes de vie qu'ils soient en lien avec l'industrie, nos modes de déplacement, nos usages domestiques etc. et parmi les divers scénarios proposés par l'ADEME, RTE ou Négawatt, je m'inscris sur le scénario de sobriété et de gouvernance locale que propose chacune de ces trois projections. Le changement climatique est en cours, inéluctable et pour notre pays, c'est + 4° à l'horizon 2100 ou avant. Mes questions porteront sur l'affectation des ressources : bois, électricité, eau.**

L'approvisionnement en bois, en ressource ligneuse est la colonne dorsale de votre projet. Je n'ai rien trouvé dans votre dossier de concertation qui accrédite que cette ressource sera suffisamment disponible de manière durable, aucune validation par un organisme extérieur public (ONF ?) de la capacité de notre région à répondre à l'estimation de vos besoins. Je n'ai pas su trouver dans ce même dossier une analyse poussée de la disponibilité de la ressource faite, encore une fois, par une expertise publique indépendante, dans le cadre du changement climatique, nos forêts vont être extrêmement fragilisées, nos hêtraies vont disparaître... la forêt landaise est tragiquement pressentie comme pouvant être affectée par des méga-feux. L'importation de ressources pour compenser une insuffisance locale serait importer de la déforestation et n'est pas éthiquement

**justifiable. On devine également que nos voisins du Sud, confrontés aux mêmes enjeux, voudront garder leurs ressources.**

**Enfin, une question connexe : Quelle incidence aura votre demande en matière ligneuse sur le prix du bois énergie ? Votre activité affectera-t-elle les particuliers dépendant de ce type de chauffage, bois mais aussi pellets ? Participerez-vous ainsi à l'augmentation de la précarisation énergétique d'une partie – plus de 10 % - de la population, la plus fragile et... qui ne prend pas l'avion ? »**

De premiers éléments d'information concernant la disponibilité de ces ressources sont disponibles sur les fiches thématiques relatives à la ressource en eau et à la biomasse, en consultation [ici](#).

Les études n'étant pas achevées et le projet n'étant pas encore finalisé, il est difficile d'apporter une réponse précise sur le sujet spécifique du prix du bois énergie. Cela dépendra du type de biomasse utilisé et du plan d'approvisionnement choisi par Elyse Energy, actuellement en cours d'élaboration. Notre objectif serait d'élargir le périmètre de l'offre afin de ne surtout pas porter préjudice aux usages existants et de ne pas apporter de contraintes supplémentaires. Cela permettrait d'éviter l'impact du projet sur le cours du bois énergie. Il convient de noter que le prix du pellet et du bois énergie est également impacté par les cours globaux des différentes sources d'énergies sur les marchés mondiaux, celui du gaz en particulier. Globalement, la France est excédentaire sur les produits bois à faible valeur ajoutée (le bois rond, connexes de scierie). L'utilisation du granulé est en croissance en France avec plus de 14 % en un an, la production suit alors cette demande (85 % est produit en France). La hausse est liée au prix de la matière qui a augmenté de 22 % en un an, au prix du transport qui a augmenté de plus de 20 %, en plus des difficultés à importer depuis l'est de l'Europe liées notamment à l'arrêt des importations de bois bon marché provenant de la Russie, qui représente 20 % des forêts mondiales (Source : FAO). La forêt française n'est pas en vigilance majeure sur la ressource bois énergie, les enjeux sont la pérennisation de bois d'œuvre et de qualité qui nécessite de la stabilité climatique dans le temps. Pour reprendre quelques chiffres clés, issus de la fiche thématique sur la biomasse, en Nouvelle-Aquitaine, en 2027, on attend un accroissement de la ressource évalué à 19 millions de m<sup>3</sup>/an pour un prélèvement estimé à 11 millions de m<sup>3</sup>/an. En Occitanie, en 2027, on présage d'un accroissement de la ressource évalué à 4 millions de m<sup>3</sup>/an et d'un prélèvement estimé à 2,8 millions de m<sup>3</sup>/an.

Aussi, l'AREC a évalué à 2,3 millions de m<sup>3</sup> de connexes (biomasse secondaire) produits dont 150 000 tonnes de gisement net disponible. Et concernant les gisements du milieu viticole, verger, bocage, parcs et jardins, le gisement net disponible est évalué à environ 450 000 tonnes/an.

---

#### **20/10/2023 (Site Internet – Contribution #6)**

**« Bonjour. Dans votre dossier, vous précisez qu'il sera nécessaire de réaménager les routes ainsi que les chemins de fer et ports de Bayonne et Bordeaux.**

**Pour quel usage le port de Bordeaux, sera-t-il engagé ?**

**Qui financera la rénovation des routes ? des chemins de fer ? des ports de Bayonne et Bordeaux ? »**

Les projets de développement des ports de Bordeaux et de Bayonne sont indépendants des projets portés par Elyse Energy, leur financement l'est donc également.

Les voies ferrées qui nécessiteraient des rénovations/constructions se trouvent sur des fonciers privés. Il incomberait donc à Elyse Energy et aux entreprises propriétaires de financer ces travaux. Les voies ferrées du domaine public seraient empruntées moyennant une redevance servant notamment à entretenir et développer le réseau.

Il n'y aurait de travaux sur voiries que sur les sites d'implantation des projets. Cela signifie que les travaux d'aménagement de voiries concerneraient uniquement les voies de circulation existantes sur les plateformes industrielles. Si, toutefois, des voiries publiques étaient endommagées du fait de l'activité d'Elyse Energy durant la phase chantier, il incomberait à celle-ci de les remettre dans leurs états initiaux.